

TROISIÈME DIVISION

(Numeros 548 à 728)

ARMEMENT DES NAVIRES

NOTICE GENERALE

Pendant la période qui précéda l'invention de l'artillerie à feu, les engins placés sur les vaisseaux, catapultes, balistes, grandes arbalètes, étaient semblables à ceux en usage à terre et leur emploi dans le combat naval était d'ailleurs limité, l'abordage restant le principal facteur de la victoire.

L'emploi du canon sur les vaisseaux suivit de très près l'invention de la poudre et l'usage des bouches à feu sur terre, car on trouve, dès le milieu du XIV^e siècle, des documents qui établissent incontestablement la présence des canons à bord des bâtiments de mer. Dans le principe ils se composaient d'énormes pièces de bois recouvertes de cuir et cerclées de fer, on les appelait des *bombardes*. Au XV^e siècle l'usage des canons en fonte de fer ou de cuivre s'était déjà répandu et on les dénomma, selon leur force : *basilics*, *dragons*, *dragons volants*, *serpentins*, lançant un projectile de 30 à 50 livres ; *couleuvrines* : *passé-murs*, *aspics*, *demi-couleuvrines*, *passandeaus*, *pêlicans*, projectiles de 9 à 18 livres ; *sacres*, 6 livres et pour les calibres inférieurs, *faucons*, *fauconneaux*, *ribaudequins*, *émerillons*. L'édit de Blois, sous Charles IX, en 1572, réduisit cette nomen-